



# CIRCULAIRE RENTREE 2018/2019

Chers parents,

Vous trouverez ci-après les renseignements concernant la rentrée : horaires, rappels, informations diverses, etc.

Dans l'attente de vous retrouver en pleine forme à la rentrée,

Nous vous souhaitons de bonnes et reposantes vacances.

L'EQUIPE DE DIRECTION

Jeudi 30 août et vendredi 31 août

RENTREE DES ENSEIGNANTS 1<sup>er</sup> degré

Vendredi 31 août

RENTREE DES ENSEIGNANTS 2<sup>nd</sup> degré

Lundi 3 septembre

RENTREE DES ELEVES DE 6<sup>ème</sup>

9 h 00 Accueil des élèves de 6<sup>ème</sup>

9 h 15 Accueil des élèves de CM1- CM2

10 h 00 Accueil des élèves de Petite Section – Moyenne Section  
et Grande Section

10 h 30 Accueil des élèves de CP – CE1 – CE2

Mardi 4 septembre

8 h 45 Accueil des élèves de Toute Petite Section

9 h – 15 h 30 Journée d'intégration des 6èmes

13 h 30 Accueil des élèves de 5<sup>ème</sup>

14 h 35 Accueil des élèves de 4<sup>ème</sup>

15 h 30 Accueil des élèves de 3<sup>ème</sup>

MERCREDI 5 SEPTEMBRE : PORTES OUVERTES « ASSOCIATION SPORTIVE »

# PIECES A FOURNIR, DEMARCHES A FAIRE ...

## DES MAINTENANT :

### ➤ LIVRES SCOLAIRES

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site [www.arbs.com](http://www.arbs.com)

Pendant les vacances, vous pouvez contacter l'ARBS Rivery au 03 22 35 10 99

A la rentrée, Mme Le Clouarec (à l'Accueil) reste à votre disposition pour vous renseigner.

## POUR LA RENTREE :

**RAPPEL : Conformément aux instructions du ministère, il nous est formellement interdit de donner des médicaments aux élèves. Toutefois, si votre enfant est sujet aux migraines, maux de ventre, etc...vous pouvez déposer, à la personne de la vie scolaire, une boîte de comprimés au nom de l'enfant avec la prescription médicale.**

- **Prélèvement bancaire** : les familles des nouveaux élèves (1<sup>ère</sup> inscription) qui souhaitent le prélèvement automatique, ou les familles qui ont déjà opté pour ce prélèvement mais qui ont changé de domiciliation bancaire, doivent retourner la fiche de demande de prélèvement signée sur les deux parties et le R.I.B. pour la rentrée (à l'attention du service de comptabilité).
- **Règlement par chèque** : libellé les chèques à l'ordre de l'OGEC LA SALLE
- **L'établissement prévoit des tarifs différenciés, selon le quotient familial.** La feuille bleue jointe vous permet de déterminer le tarif qui correspond à vos revenus. Si vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel, vous devez retourner cette **feuille et tous les justificatifs demandés** au service comptabilité avant le 8 septembre dernier délai. Au delà de cette date votre facture sera, par défaut, établie sur le tarif A. **Cette démarche doit être renouvelée chaque année.**
- **Tarif catéchèse** :  
Pour les enfants se préparant à la premières des communions et/ou à la profession de foi ou au baptême, 35 € seront facturés.

## RAPPELS ...

### HORAIRES HABITUELS :

Les entrées et sorties de l'établissement se tiennent au 6 rue Ducange.

Toutefois, afin de fluidifier ces entrées et sorties, il est également possible d'emprunter la porte située rue Saint Geoffroy, aux horaires suivants :

- De 7 h 45 à 8 h 40.
- De 13 h 30 à 13 h 40.
- De 16 h 30 à 16 h 45.

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Accueil	7 h 30 à 8 h 40 : à la maternelle	7 h 30 à 8 h 00 : à la maternelle 8 h 00 à 8 h 40 : sur la cour	7 h 30 : Ouverture 7 h 45 : sur la cour
Matin - Début - Fin	8 h 40 11 h 55	8 h 40 11 h 55	8 h 15 12 h 10
<b>RESTAURATION : 11 h 45 à 13 h 15</b>			
Accueil des externes	13 h 15	13 h 15	13 h 15
Après-midi - Début - Fin	13 h 30 16 h 30	13 h 30 16 h 30	13 h 40 16 h 40 17 h 35      OU
Soir	Garderie jusque 18 h 30	Garderie ou étude jusque 18 h 30	Etude jusque 17 h 50



**RAPPEL : Nous vous rappelons que nous sommes toujours en alerte attentat, il est donc interdit aux élèves de stationner aux abords de l'établissement avant ou après les cours.**

### **ETUDE :**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- tarif : voir la feuille générale des tarifs.
- une feuille d'inscription sera à renseigner dans la semaine de la rentrée.

### **18 h 30 : FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT**

**MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT CET HORAIRE**

**Pendant toute la durée de la journée, une permanence surveillée est ouverte pour accueillir les élèves du collège qui n'ont pas cours.**

### **ADMINISTRATION – INFORMATIONS :**

#### **Horaire :**

Le secrétariat d'Accueil et le standard sont ouverts de 7 h 30 à 18 h 30 les lundi mardi jeudi et vendredi, de 7 h 30 à 14 h 00 le mercredi.

#### **Communication :**

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale du standard ou communiquer par courrier électronique :

- secrétariat de direction : [secretariat@lasalle-amiens.org](mailto:secretariat@lasalle-amiens.org),
- secrétariat des élèves : [secretariateleves@lasalle-amiens.org](mailto:secretariateleves@lasalle-amiens.org)
- vie scolaire : [vs\\_lasalleamiens@yahoo.fr](mailto:vs_lasalleamiens@yahoo.fr)

### **CERTIFICAT DE SCOLARITE :**

Un certificat de scolarité sera remis à chaque élève dans le courant de la première période. **Prenez la précaution d'en faire des photocopies** pour les différents services qui peuvent vous en demander.

### **ABSENCE :**

Toute absence d'élève doit être signalée le plus tôt possible par téléphone **et confirmée par écrit.**

**RAPPEL :** plus de 4 demi-journées d'absence non justifiée dans le mois entraîne une déclaration aux services de l'Inspection Académique.

## ORGANISATION DU MERCREDI

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
1 <sup>er</sup> degré	8 h – 12 h : Ateliers Lieu : Maternelle (rue Gribeauval)	
2 <sup>nd</sup> degré	8 h 15 – 12 h 10 : Cours	- 13 h 00 – 15 h 00 : retenue - 13 h 00 – 16 h 00 : Association Sportive

### ASSOCIATION SPORTIVE

Les entraînements de l'**Association Sportive (AS)** ont lieu le midi ou le mercredi après-midi ; l'inscription à l'Association Sportive s'effectue auprès des professeurs d'éducation physique en tout début d'année. Les compétitions UNSS nécessitent une licence. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des professeurs d'E.P.S.

### RESTAURATION :

Le service de restauration sera ouvert à partir du lundi 3 septembre.

Il fonctionne à la mi-journée, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 45 à 13 h 15.

Les externes peuvent déjeuner exceptionnellement **en créditant leur carte au plus tard le matin à l'Accueil.**

Pour les demi-pensionnaires qui ont une absence prolongée (plus de 5 repas consécutifs), nous remboursons les repas 3 € uniquement sur demande écrite au service de comptabilité.



**POUR LES ÉLÈVES SPORTIFS** (rameurs) et les collégiens inscrits à l'Association Sportive déjeunant le mercredi, un forfait de 70 € pour l'année (**non remboursable**) sera facturé.

**Les élèves en retenue** souhaitant déjeuner le mercredi midi devront créditer leur carte (6,30 €) et prévenir l'accueil la veille ou au plus tard le matin même avant 10 h 00.

### OBJETS PERSONNELS :

Les élèves ne doivent apporter à l'école que le matériel nécessaire pour les cours.

La détérioration, perte ou vol d'objets personnels ne saurait être imputable à l'établissement, qui décline toute responsabilité à cet égard. Les jeux électroniques et téléphones **sont interdits** dans le premier degré. Ils doivent être **éteints** dans l'enceinte de l'établissement pour les élèves du second degré.

### VELOS et VELOMOTEURS :

Un emplacement est prévu pour le parking des deux-roues. Les élèves doivent entrer à pied dans la cour. Il est nécessaire de munir les deux-roues d'un anti-vol. Il s'agit d'un service rendu, mais **l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.**

### TENUE :

- Les élèves doivent avoir une tenue correcte et se présenter tête nue. Les coiffures trop extravagantes sont à proscrire (crêtes, couleurs, épis...)
- Les piercings sont interdits pour des raisons de sécurité.
- Le règlement, quant à la tenue, s'applique également aux abords de l'établissement. De la même manière, à l'extérieur de l'établissement, les élèves se doivent de respecter les habitations et le calme du quartier.
- Aucun élève ne doit rester sur la rue dès que l'établissement est ouvert. Tout manquement à cette disposition conduira à l'annulation de l'autorisation parentale d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Lorsqu'un élève entre, il rejoint la cour de récréation si c'est l'heure d'une récréation ou la salle de permanence dans le cas contraire, muni d'un billet d'admission à remettre au surveillant.



**Toutes les informations sont sur le site de l'établissement :**

**[www.lasalle-amiens.org](http://www.lasalle-amiens.org)**

**N'hésitez pas à le consulter régulièrement.**